



Relance de creancier 5ans apres

Par **ericdu24**, le **17/12/2008** à **09:24**

bonjour,
ma question est celle-ci
en 2003,j ai contracter un credit sur catalogue.
je n avais pas fini de le soldé suite a ma situation:(chomage et rmi)
le 16 decembre 2008,je recois un appel d un service de recouvrement qui me demande de rembourser sous peine d etre poursuivi en justice.hors sur internet j ai pu lire qu il y avait prescription 2ans après.
j ai été interdit bancaire 5ans et ma question est :
quelles sont les risque si je ne paie pas et peut on me remettre interdit bancaire avec cette relance?
merci de votre reponse